

Bilan de la
concertation

RÉVISION DU PLU DE GERARDMER



Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

Le contexte

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été organisée tout au long du processus d'élaboration du PLU.

Ce projet - mettant en œuvre la participation de tous les acteurs - constitue un temps fort de démocratie locale pour la commune de GERARDMER.

Le Conseil Municipal de GERARDMER a prescrit la révision de son PLU par délibération en date du 2 juillet 2021. Celle-ci définit notamment les modalités de concertation à mettre en place avant l'arrêt du PLU :

- Insertion des informations dans le bulletin d'information municipal,
- Ouverture sur le site internet www.mairie-gerardmer.fr d'un espace dédié à cette révision,
- Organisation de réunions publiques conformément au contexte sanitaire,
- Mise à disposition d'un registre (ou d'un cahier de concertation) à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Celles-ci ont été organisées avant que le PLU ne soit arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges en date du 26 juin 2024.

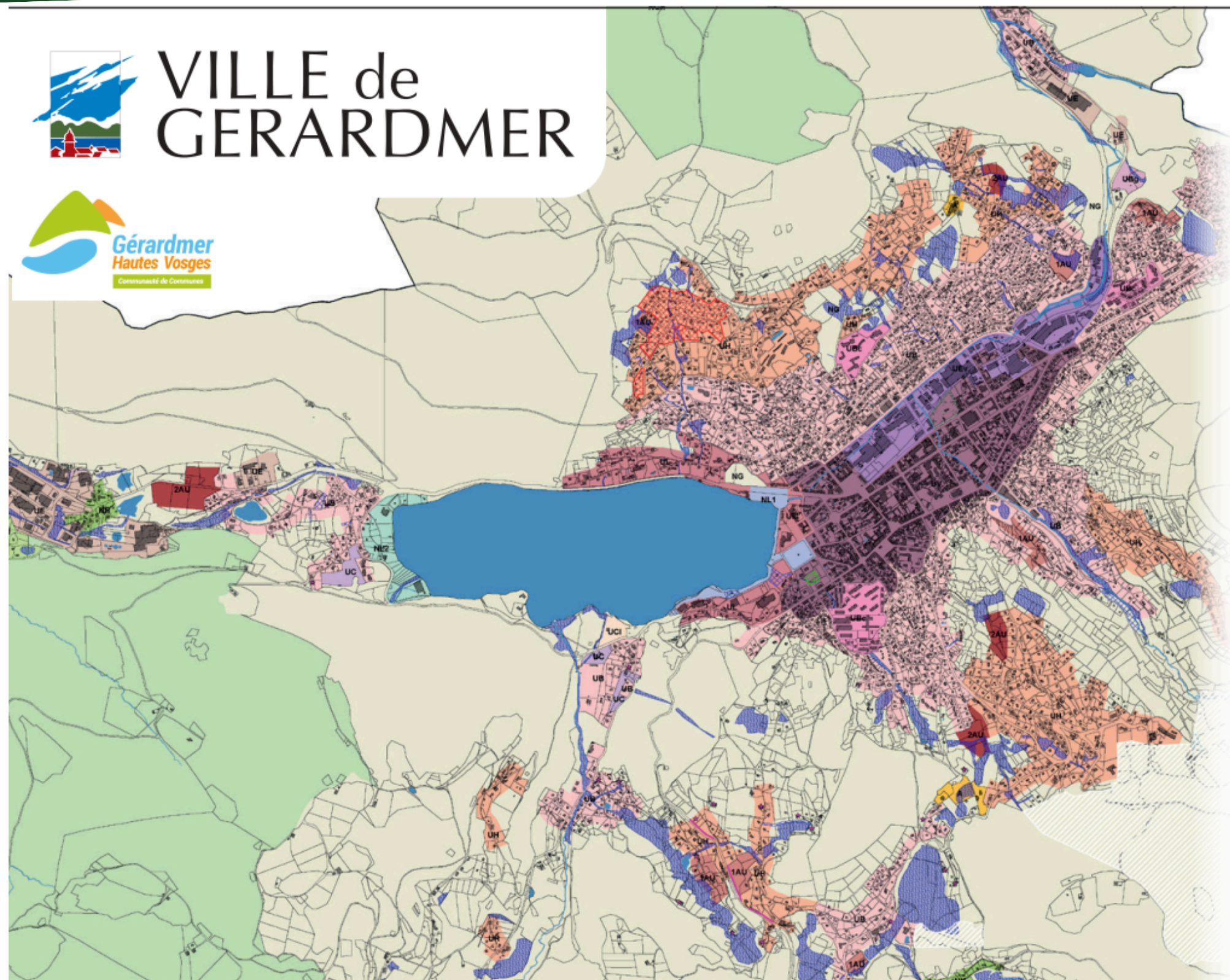
D'autres modalités de concertation ont également été organisées.

L'ensemble des modalités de concertation mises en place dans le cadre de l'élaboration du PLU de GERARDMER sont détaillées dans ce document.

L'organisation de deux réunions publiques



VILLE de
GERARDMER



Réunion publique n°1

Mercredi 05 Juillet 2023
18h - Salle Belbriette
Espace L.A.C

Réunion publique n°2

 **JEUDI 2 MAI 2024 18h00**
 **Salle des Armes - Hôtel de Ville**



L'organisation de deux réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées au cours du projet de révision du PLU de GERARDMER. Celles-ci étaient ouvertes à tous.

Ces réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage dans la ville, sur les sites internet de la mairie et de la CCGHV et dans les journaux locaux.

La réunion publique n°1 s'est déroulée à l'Espace Lac de GERARDMER le 2 juillet 2023. Après une explication de la procédure d'élaboration du PLU et des pièces composant le dossier, les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été exposées aux participants. Un débat a suivi la présentation pour que chacun puisse s'exprimer sur le sujet de la réunion. Cette réunion a réuni une centaine de personnes.

Quant à la réunion publique n°2, celle-ci s'est tenue à la mairie de GERARDMER le 2 mai 2024. Après un rappel de la procédure de PLU et un point sur l'avancée de la procédure, les pièces réglementaires du PLU ont été présentées.

Tout comme la première rencontre, celle-ci a été suivie par un débat pour que chacun puisse s'exprimer sur le sujet de la réunion.

Cette réunion a réuni plus d'une centaine de personnes.

Pour ces réunions publiques, l'accent a été mis sur la transparence des éléments réglementaires avec la présentation des éléments de zonage et de règlement. Cela a permis d'ouvrir les débats et de recueillir les avis des personnes en présence. Les informations apportées par les participants ont permis d'enrichir les réflexions pour la révision du document d'urbanisme.

Information dans le bulletin municipal

La procédure d'élaboration du PLU de GERARDMER a été accompagnée par une information suivie par le biais d'article dans le bulletin municipal GERARDMER GRANDEUR NATURE. Ceux-ci ont permis aux habitants de suivre l'avancée des investigations et de se familiariser avec les différentes pièces qui constituent le dossier de PLU.

Ces publications sont les suivantes et les visuels correspondants sont présentés ci-après :

- Info PLU n°1 (édité dans le n°113 PRINTEMPS 2022) : présentation de la démarche d'élaboration PLU, procédure et calendrier,
- Info PLU n°2 (édité dans le n°116 HIVER 2023) : présentation des étapes du PLU, bilan des ateliers réalisés sur le DIAGNOSTIC,
- Info PLU n°3 (édité dans le n°118 ETE 2023) : présentation du PADD et des orientations retenues dans le projet communal,
- Info PLU n°4 (édité dans le n°119 AUTOMNE 2023) : point sur l'avancée de la procédure, bilan de la réunion publique n°1, zoom sur les modalités de concertation
- Info PLU n°5 (édité dans le n°120 HIVER 2024) : invitation aux ateliers de concertation avec les habitants du 15 et 16 décembre 2023,
- Info PLU n°6 (édité dans le n°121 PRINTEMPS 2024) : bilan des ateliers de concertation du 15 et 16 décembre 2023 avec les habitants et du temps de concertation du 31 janvier 2024 avec les professionnels Géromois de la construction.

Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie

Un registre de concertation a été mis à disposition du public aux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie de GERARDMER dès l'engagement de la procédure de révision du PLU à l'été 2021. Chacun a pu y apporter ses remarques, ses interrogations, ses souhaits. Les courriers transmis directement à la mairie ont également été ajoutés dans le registre.

Au cours de la procédure de révision du PLU et avant son arrêt, 43 remarques ont été consignées dans le registre de concertation sous la forme de mentions directes dans le registre de concertation ou de courriers dont certains étaient assortis de plans. La commune a pris connaissance de l'ensemble de ces doléances.

Parmi les remarques :

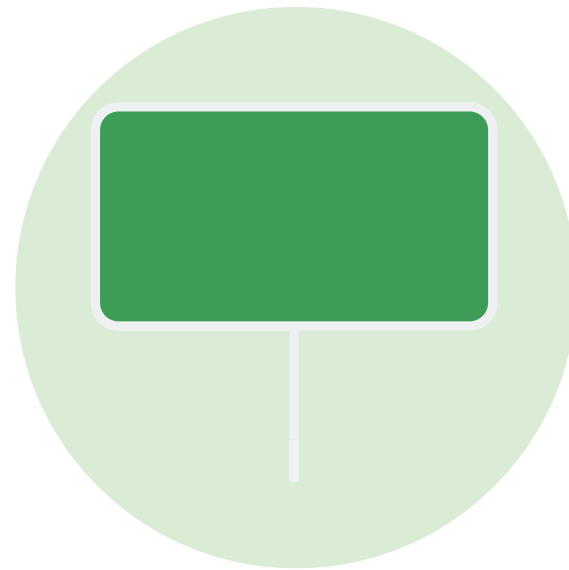
- 74 % concernent une demande de classement en zone constructible,
- 4 % concernent une demande de classement en zone non constructible,
- 9 % concernent la préservation du paysage et des côteaux,
- 1 % concernent la protection des zones humides,
- 2 % concernent le règlement écrit,
- 1 % concernent le sursis à statuer,
- 1 % concernent le développement du tourisme.

Les modalités de concertation complémentaire



REUNIONS

- réunion avec les exploitants agricoles intervenant sur le finage le 1er juillet 2022
- réunion avec les acteurs économiques de Gérardmer le 30 janvier 2023
- réunion avec les acteurs de la construction de Gérardmer le 31 janvier 2024



EXPOSITION

- organisation d'une exposition dans le hall de la mairie présentant les enjeux du diagnostic et les orientations générales du PADD ;



ATELIERS

- Ateliers sur les thématiques urbanisme, environnement, paysage et économie qui se sont tenus le 24 octobre 2022
- Ateliers de concertation avec les habitants les 15 et 16 décembre 2024

CONCLUSION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de concertation déterminées dans la délibération du Conseil Municipal de GERARDMER portant sur la prescription de la révision du PLU ont toutes été organisées avant l'arrêt du document d'urbanisme.

Elles ont également été largement complétées par des réunions avec les différents acteurs de l'urbanisme et également par des ateliers avec les habitants.

Ces modalités de concertation - sur des supports variés - se sont avérées opérantes puisqu'elles ont permis, chacune à leur manière d'informer, de débattre ou de communiquer autour de la procédure de PLU.

La commune de GERARDMER - puis la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges suite à la reprise de la procédure - ont tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, d'un espace dédié à la procédure de révision sur les sites internet de la Commune et de la CCGHV ou encore par le biais de la publication d'article dans le bulletin municipal de la Commune.

Au regard du présent bilan de la concertation, celle-ci a permis :

- aux habitants de comprendre et de mieux connaître cet outil d'urbanisme réglementaire qu'est le PLU, ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour son territoire.
- d'apporter des éléments constructifs au projet de PLU où les habitants et toute autre personne ont pu faire part de leur point de vue, notamment au cours des réunions publiques ou dans le registre de concertation.